

D'autre part, dans la fédération du Sud-Africain, également formée dans un pays bilingue, où la population blanche d'une province était presque entièrement britannique, celle d'une autre presque entièrement hollandaise, tandis que dans les deux dernières provinces elle était à peu près également divisée, nous trouvons une solide fédération, où les pouvoirs des gouvernements locaux sont moins étendus que dans notre propre pays. Le facteur décisif nécessitant la formation d'un gouvernement central prépondérant, semble avoir été la présence, dans le Sud-Africain, d'une population indigène beaucoup plus nombreuse que la population blanche.

Aux dominions déjà énumérés, on peut ajouter l'Etat Libre d'Irlande, qui se trouve actuellement (1922) au même rang, de même que les six comtés du nord-est de l'Ulster, qui peuvent aussi être considérés comme une colonie autonome distincte. Le grand empire de l'Inde a été accepté par les puissances de l'univers au sein de la Ligue des Nations et, au point de vue de son administration interne, il a été placé sur la route qui conduit au gouvernement responsable et qu'ont autrefois suivie les dominions maintenant autonomes. En fait, toutes les parties de l'Empire qui ne sont pas simplement des forteresses comme Gibraltar, ou des stations commerciales comme Hong Kong, évoluent dans la direction du gouvernement responsable offert aux dépendances, comme il le fut aux colonies d'autrefois, par l'extension graduelle de l'autonomie, au fur et à mesure de l'accroissement des capacités de leurs populations respectives. Les administrateurs britanniques ont tous en vue de développer ces capacités à l'extrême, par la diffusion de l'instruction et une juste administration, de telle sorte que dans les dépendances, aussi bien que dans les dominions et dans la métropole, l'histoire constitutionnelle de l'avenir puisse constituer un exemple de "liberté s'épanouissant lentement, de précédent en précédent."

Le but de cet article est de relater, aussi brièvement que possible, les étapes de la marche de la Puissance du Canada vers le libre gouvernement.

Régime français.—La colonisation du Canada commença à une époque où l'expansion du commerce de l'Europe dans le monde s'exerçait principalement par la voie des associations de marchands appartenant à différentes nations, plus particulièrement l'Angleterre, la France et la Hollande. Ces associations ou compagnies s'efforçaient de monopoliser le commerce des régions dans lesquelles elles s'établissaient et obtenaient de leurs souverains des chartes leur octroyant, au moins en théorie, un monopole à l'égard de leurs compatriotes; quant à la concurrence étrangère, elles la combattaient par la force des armes, même lorsque la paix régnait entre leur pays et celui de leurs concurrents, dont l'éloignement ne permettait pas toujours l'intervention. Parmi les compagnies de cette période étaient la Compagnie des Indes d'Angleterre et de Hollande, la Compagnie de la Guinée, la Compagnie de la Russie, la Compagnie de la Virginie et, un peu plus tard, la Compagnie de la Baie d'Hudson. C'est ainsi qu'au début des entreprises françaises au Canada, plu-